Devoir surveillé – Laïcité, sécularisation et pluralisme démocratique

Sécularisation de la politique et de la société, laïcisation et laïcité ; de la tolérance à la liberté de conscience (1598-1905) ; la IIIe République et la loi du 9 décembre 1905 (articles 1er, 2, 31 et 44) ; liberté de conscience, neutralité et égalité ; les limites à l'école, dans l'espace public et au travail ; le pluralisme des croyances et les débats d'aujourd'hui.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · EMC 2nde

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondez en quelques lignes, avec au moins une date, un texte ou un exemple précis (1 point par question).

a) Distinguez la sécularisation de la société et la laïcisation, avec un exemple de chacune.

b) Distinguez la tolérance et la liberté religieuse en vous appuyant sur deux textes datés.

c) Montrez par deux lois datées que l'école a été laïcisée avant l'État.

d) Citez deux exceptions territoriales à la loi de 1905 et expliquez l'origine de l'une d'elles.

Exercice 2 – Analyse de document : les articles 31 et 44 de la loi de 1905 ★★ *(4 pts)*

Article 31 (rédaction en vigueur depuis 2021). « Sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ceux qui, soit par menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, ont agi en vue de le déterminer à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte. »
Article 44 (rédaction de 1905). « Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'État, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment : 1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le pape et le Gouvernement français, […] seront exécutés comme des lois de la République […]. »

a) Présentez le document : nature, date, contexte du vote de la loi.

b) Quelles pressions l'article 31 punit-il ? Montrez qu'il protège aussi bien le croyant que le non-croyant.

c) Identifiez la « convention » citée à l'article 44 et expliquez ce que l'article supprime.

d) En quoi ces deux articles affirment-ils le primat du droit de la République sur les règles religieuses ?

Exercice 3 – Document statistique : les religions déclarées en France ★★★ *(4 pts)*

Document. Religion déclarée, en % des personnes interrogées.

Religion déclarée	2008-2009 (18-49 ans)	2019-2020 (18-49 ans)	2019-2020 (18-59 ans)
Sans religion	45 %	53 %	51 %
Catholiques	43 %	25 %	29 %
Musulmans	8 %	11 %	10 %
Autres religions	environ 4 %	environ 10 %	environ 10 %

France métropolitaine. Enquêtes Trajectoires et Origines (INED-INSEE) ; réponse facultative.

a) Présentez le document et indiquez deux précautions de lecture.

b) Chez les 18-49 ans, de combien de points la part des catholiques et celle des sans-religion ont-elles évolué ? Commentez.

c) La part des musulmans passe de 8 % à 11 % : de combien de points, et de combien de pour cent ? Pourquoi les deux réponses diffèrent-elles ?

d) En quoi ce tableau montre-t-il une société à la fois sécularisée et plurielle ? Quel lien avec la laïcité ?

Exercice 4 – Étude de cas : la laïcité au travail ★★★ *(4 pts)*

Situation (imaginée). Yasmine, 22 ans, travaille l'été comme agente contractuelle à l'accueil de la mairie de sa ville, puis à la rentrée comme salariée d'une agence de voyages privée. Son amie Clara, venue faire refaire sa carte d'identité, porte une croix bien visible. À l'agence, le directeur lui demande d'ôter son foulard, alors que le règlement intérieur ne dit rien de la neutralité.

a) À la mairie, Yasmine peut-elle porter un signe religieux visible ? Justifiez par la règle et un texte.

b) Clara doit-elle ôter sa croix au guichet ? Expliquez la différence entre agent et usager.

c) Le directeur de l'agence peut-il exiger que Yasmine ôte son foulard ? Justifiez.

d) À quelles conditions une entreprise privée pourrait-elle restreindre la manifestation des convictions ?

Exercice 5 – Question problématisée : laïcité et pluralisme ★★★ *(4 pts)*

Sujet : « **La laïcité est-elle une condition du pluralisme des croyances ?** » Présentez les positions en présence et appuyez-vous sur des textes datés.

a) Définissez « laïcité » et « pluralisme », puis posez la problématique.

b) Montrez, avec deux textes datés, que la laïcité garantit la coexistence des convictions.

c) Montrez, avec deux exemples précis, que cette garantie a des limites et fait débat.

d) Concluez de façon nuancée.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).